

Contrat

RMES - L'ensemble de services de communications pour professionnels

Client N° 1180

Preneur de services

Promerka SA
Chemin de Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Ligne principale

Numéro pilote +41 (0)21 633 79 19

Adresse complète

Nom du site	Promerka SA
Rue/N°	Chemin de Cousson 23
NPA / localité	1032 Romanel-sur-Lausanne
Téléphone	+41 (0)21 633 79 19
Fax	
E-mail *	info@promerka.com

* Tous les avis de maintenance ou annonce de dérangement seront envoyés à l'adresse E-mail indiquée ci-dessus.

Données générales du contrat

Contrat N°	7319966130090961873
Début	vendredi, 1 juillet 2016
Échéance	samedi, 30 juin 2018
Payable	mensuellement
Renouvellement	tacite
Dernière modification	vendredi, 1 juillet 2016
Valable à partir du	vendredi, 1 juillet 2016

Votre partenaire

Société	MLS Communications Sàrl
Rue/N°	Avenue du Théâtre 16
Case postale	
NPA / localité	1006 Lausanne
Téléphone	+41 (0)21 353 33 33
Fax	+41 (0)21 353 33 34
Email	info@mls-communicatins.com
Site Internet	
Téléphone support	
E-mail support	

Procuration pour le portage du numéro / Ligne de branchement d'abonné

Par la présente procuration, je, le soussigné, autorise MLS Communications à prendre les mesures nécessaires pour effectuer les changements souhaités auprès de mon opérateur actuel.

Coordonnées du propriétaire:

(Veuillez indiquer les coordonnées exactes du propriétaire, avec lesquelles votre contrat est enregistré chez votre opérateur actuel)

Société	Promerka
Nom	
Prénom	
Rue	Ch du Croset 9
NPA/Lieu	1024 Ecublens VD
Actuel opérateur	Swisscom

- Je souhaite conserver mon/mes numéro(s) auprès de mon nouvel opérateur de télécommunications...
- ...et résilier mon contrat de raccordement auprès de mon opérateur actuel
- ...et résilier mon contrat de raccordement auprès de mon opérateur actuel et transférer ma ligne de branchement vers mon nouvel opérateur. (Ne s'applique pas aux câblo-opérateurs).
- ...sans résilier mon contrat de raccordement auprès de mon opérateur actuel (partial porting).
- Je souhaite résilier mon contrat de raccordement auprès de mon opérateur de télécommunications actuel et transférer ma ligne de branchement vers mon nouvel opérateur, sans conserver mon/mes numéro(s).

Numéro de téléphone du raccordement: 0__ - ____

Portage du/des numéro(s) d'appel

Plage de numéro(s) DDI:			Numéro(s) d'appel (analogique, ISDN, VAS):				
Numéro d'origine	de	jusqu'à	1	021 633 79 19	✓	6	0217845522
			2	021 633 79 20	✗	7	
			3	021 633 79 21	✗	8	
			4	0216337928	✗	9	
Raccordement primaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	5	021 633 79 05	✗	10	

En cas de résiliation du contrat de raccordement, les numéros non mentionnés sont abandonnés.

Date souhaitée pour le transfert du/des numéro(s) d'appel...

- ...sans résiliation du contrat de raccordement (partial porting):
- ...avec résiliation du contrat de raccordement:
La résiliation du contrat de raccordement auprès de mon opérateur de télécommunications actuel doit...
 - ...avoir lieu dans les meilleurs délais.
En cas de non respect des dispositions contractuelles en vigueur (délai de résiliation et évtl. durée minimale de contrat), mon opérateur actuel sera susceptible de me facturer des frais jusqu'à la fin du contrat. Je paierai lesdits frais en intégralité.
 - ...Ma date de résiliation souhaitée est le: **22.06.16**
Si la date susmentionnée est antérieure à l'échéance du délai de résiliation et à la durée minimale de contrat relative au raccordement, mon opérateur actuel sera susceptible de me facturer des frais pour inobservation du contrat. Je paierai lesdits frais en intégralité.
 - ...à la date de résiliation normale la plus proche.
Les dispositions contractuelles seront respectées de façon à éviter les éventuels frais d'inobservation du contrat relatifs à une résiliation du contrat pour le raccordement téléphonique.

Remarque importante:

Si j'utilise des prestations de service qui nécessitent un contrat pour le raccordement, celles-ci seront automatiquement résiliées à la date de désactivation (par ex. accès Internet, Voice over IP, réductions d'abonnement, etc.). Cela peut entraîner une facturation de frais par mon opérateur actuel pour l'inobservation du contrat correspondant. Afin d'éviter des coûts supplémentaires, tous les contrats supplémentaires - par mes propres soins en temps voulu, à savoir conformément aux délais - seront directement résiliés auprès de mon opérateur actuel, au plus tard à la date de désactivation du raccordement.

La date exacte et le moment du transfert me seront communiqués ultérieurement par le nouvel opérateur. La fourniture des services résiliés auprès de l'opérateur actuel prendra fin à ladite date.

Lieu et date: Gautier
09/06/16

Signature du propriétaire du contrat:



(veuillez également indiquer le nom en capitales, le cachet d'entreprise est obligatoire pour les sociétés Sàrl et SA)

À remplir par l'opérateur reprenant l'abonnement:

Reprise de TAL, BBCS-Standalone	
POA_ID:	NSN: 010
Technique:	

Une copie de la présente procuration sera transmise à l'opérateur actuel. L'original sera conservé par le nouvel opérateur.

Service RMES	Nbr	Frais unique	Mensualité	Frais uniques	Mensualités
Activation du service	1	fr. 290.00		fr. 290.00	fr. -
Services voix					
Services de base	Nbr	Frais unique	Mensualité	Frais uniques	Mensualités
Abonnement par extension utilisateur	0		fr. 12.00	fr. -	fr. -
Services optionnels	Nbr	Frais unique	Mensualité	Frais unique	Mensualités
Conférence					
Service de conférence jusqu'à 10 utilisateurs	0	fr. 200.00		fr. -	fr. -
Applications					
Console receptionniste	0	fr. 200.00		fr. -	fr. -
VoicePad (softphone) en tant que terminal unique		fr. 70.00	fr. 14.00	fr. -	fr. -
VoicePad (softphone) en complément à un terminal	0	fr. -		fr. -	fr. -
Call Center					
Agent Call Center	0	fr. 200.00	fr. 20.00	fr. -	fr. -
Superviseur Call Center	0	fr. 200.00	fr. 30.00	fr. -	fr. -
Plugins CTI & IVR					
Plugin Click to Call Outlook	0	fr. 40.00	fr. 3.50	fr. -	fr. -
Service fax (dès septembre 2015)					
FaxToMail & MailToFax	0	fr. 100.00	fr. 14.00	fr. -	fr. -

Equipement téléphonique, adaptateurs et matériel divers

Téléphones IP	Nbr	Frais uniques	Mensualité	Frais uniques	Mensualités
Cisco SPA 303G		fr. 129.00		fr. -	
Cisco SPA 502G		fr. 169.00		fr. -	
Cisco SPA 504G		fr. 176.00		fr. -	
Cisco SPA 508G		fr. 219.00		fr. -	
Cisco SPA 509G		fr. 239.00		fr. -	
Cisco SPA 525G2		fr. 349.00		fr. -	
Cisco SPA 112 ATA		fr. 61.00		fr. -	
Cisco SPA 122 ATA		fr. 78.00		fr. -	
Cisco SPA bloc d'alimentation		fr. 15.00		fr. -	
Cisco SPA Module d'extension 500S		fr. 119.00		fr. -	
Cisco SPA Module d'extension 500DS		fr. 179.00		fr. -	
				fr. -	

Services opérateurs

Nombre de canaux voix	Nbr	Frais unique	Mensualité	Frais uniques	Mensualités
1 communication simultanée	1	fr. -	fr. 6.00	fr. -	fr. 6.00
2 communications simultanées	1	fr. -	fr. 10.00	fr. -	fr. 10.00
4 communications simultanées		fr. -	fr. 18.00	fr. -	fr. -
6 communications simultanées		fr. -	fr. 25.00	fr. -	fr. -

<u>Numéros d'appels</u>	Nbr	Frais unique	Mensualité	<u>Frais uniques</u>		<u>Mensualités</u>
1 numéro		fr. 8.00	fr. 4.00	fr.	-	fr. -
3 numéros		fr. 15.00	fr. 7.00			fr. -
5 numéros		fr. 28.00	fr. 9.00	fr.	-	fr. -
10 numéros	1	fr. 40.00	fr. 12.00			fr. 12.00

Service de maintenance

Maintenance évolutive

Evolutivité des prestations services

Total des prestations

Services voix
 Equipement téléphonique, adaptateurs et materiel divers
 Services opérateurs
 Service de maintenance

Total des prestations

<u>Frais uniques</u>	<u>Mensualités</u>
fr. -	fr. -

<u>Frais uniques</u>	<u>Mensualités</u>
fr. -	fr. -
fr. -	fr. 28.00
fr. -	fr. -
fr. -	fr. 28.00

Conditions de vente

Les prix sont indiqués hors taxes. TVA 8% en 2015 applicable.

100% des équipements téléphoniques adaptateurs et matériel sont payables d'avance.

Tous les prix sont exprimés en francs suisses.

Facturation des prestations mensuellement et des communications à la fin de chaque période. Paiement à 20 jours nets

Durée de contrat : 24 mois

Le contrat de service entre en vigueur à compter de la date de signature du contrat.

Renouvellement du contrat : facilement renouvelable d'année en année après la période initiale de 24 mois écoulée.

Sortie anticipée du contrat : Uniquement après la première période obligatoire de 24 mois. Par écrit, avec un préavis de trois mois, pour la fin d'un mois.

Dans le cas d'une sortie anticipée et si la résiliation intervient :

- entre le 1er et le 24^{ème} mois, alors 100% du total des mensualités restantes dues vous sera facturé comme frais de résiliation anticipée.

Les téléphones restent la propriété du client

PRIMERKA SA

Client

PROMERKA
Cnemir du Croset 9 B
1024 Ecublens
+41 (0)21 633 79 19

Partenaire

Lieu et date

Ecublens, le 03/06/16

Lieu et date